

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021  
COMPTE-RENDU DES DECISIONS**

*En application de l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales,*

Date de la convocation : 08/12/2021

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt et un et le seize du mois de décembre à quatorze heures, en application des articles L5211-1, L5211-2, L5211-6 et L5211-11 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Palais de congrès, 22 cours Honoré Cresp à Grasse, sous la présidence de de Jean-Marc DELIA, Maire de Saint-Vallier-de-Thiery, Premier vice-président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et Conseiller Régional de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 70**

**PRESENTS :** Marie AMIRATI, Pierre ASCHIERI, Marc BAZALGETTE, Philippe BONELLI, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Catherine BUTTY, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Marie CHABAUD, Murièle CHABERT, Marc COMBE, Jean-Louis CONIL, Valérie COPIN, Laurence COSTE, Cyril DAUPHOUD, Jean-Marc DELIA, Nicolas DOYEN, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, François FERRY, Marie-Louise GOURDON, Claude MASCARELLI, Joseph MATTIOLI, Roger MISSENTI, Sylvie MORLIERE, Robert NOVELLI, Nicole NUTINI, Annie OGERO-MAIRE, Ismaël OGEZ, Christian ORTEGA, Pascal PELLEGRINO, Serge PERCHERON, Christiane REQUISTON, Gilles RONDONI, François ROUSTAN, Bernard ROUX, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Catherine SEGUIN, Claude SERRA, Martine ULBADI, Alain YBERT, Christian ZEDET.

**REPRESENTÉ :** Jean-Marc MACARIO représenté par Martine MAUBERT-REY (suppléante).

**PROCURATIONS :** Aline BOURDAIRE à Claude MASCARELLI, Henri CHIRIS à Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Magali CONESA à Paul EUZIERE, Pauline LAUNAY à Jean-Marc DELIA, Christophe MARTELLO à Marie-Louise GOURDON, Christophe MOREL à Philippe BONELLI, Michèle PAGANIN à Christian ORTEGA, Roland RAIBAUDI à Christiane REQUISTON, Florence SIMON à Marc COMBE, Pierre ASCHIERI à Christian ZEDET à partir de la délibération n°224, Claude MASCARELLI à Nicolas DOYEN pour la délibération n°260, Nicole NUTINI à Catherine BUTTY pour la délibération n°260, Annie OGERO-MAIRE à partir de la délibération n°248.

**PARTIS EN COURS DE SEANCE :** Pierre ASCHIERI après la délibération n°223, Murièle CHABERT après la délibération n°259, Claude MASCARELLI après la délibération n°259, Nicole NUTINI après la délibération n°259, Annie OGERO-MAIRE après la délibération n°247, Gilles RONDONI après la délibération n°259.

**ABSENTS :** Jérôme VIAUD, Ali AMRANE, Claude BOMPAR, Pierre BORNET, Stéphane CASSARINI, Claude CEPPI, Julie CREACH, Odile DESPLANQUES, Gilbert EININGER, Annie FRECHE, Yves FUNEL, Jean-Marc GARNIER, Karine GIGODOT, Patrick ISNARD, Brigitte LUCAS, David VARRONE.

**A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE :** Philippe BONELLI

Monsieur Jean-Marc DELIA informe qu'il présidera cette séance du conseil en l'absence du Président.

Il installe dans ses fonctions Monsieur Joseph MATTIOLI, nouveau conseiller communautaire de Peymeinade, élu suite à la démission de Monsieur Gérard DELHOMEZ.

Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 04 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

**1- Communication des décisions prises par Monsieur le Président conformément à l'ordonnance n°2020\_391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 et conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales.**

DP2021_106	Conclusion d'une convention de partenariat 2021 entre la commune de Caille, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et le Syndicat Mixte des stations de Gréolières et de l'Audibergue dans le cadre de la « Fête de l'Avent ».
DP2021_107	Convention de mise à disposition d'un bien appartenant à la commune de Caille
DP2021_108	Mise en place d'un prêt à « Taux fixe » de 1 500 000 € auprès de la NEF au titre des investissements 2021 concernant le parking intermodal de Mouans-Sartoux et la construction de l'espace culturel et sportif du haut pays.
DP2021_109	Signature d'une convention de cession de droits d'exploitation entre la CAPG pour le Musée International de la Parfumerie (miP), et l'artiste Boris RAUX en vue de l'exposition estivale au sein du MIP.
DP2021_110	Signature d'une convention de cession de droits d'exploitation entre la CAPG pour le Musée International de la Parfumerie (miP), et l'artiste Frédéric PASQUINI en vue de l'exposition estivale au sein du MIP.
DP2021_111	Signature d'une convention de cession de droits d'exploitation entre la CAPG pour le Musée International de la Parfumerie (miP), et l'artiste Helga GRIFFITHS en vue de l'exposition estivale au sein du MIP.
DP2021_112	Signature d'une convention de cession de droits d'exploitation entre la CAPG pour le Musée International de la Parfumerie (miP), et l'artiste Isa BARBIER en vue de l'exposition estivale au sein du MIP.
DP2021_113	Signature d'une convention de cession de droits d'exploitation entre la CAPG pour le Musée International de la Parfumerie (miP), et l'artiste Julie C. FORTIER en vue de l'exposition estivale au sein du MIP.
DP2021_114	Signature d'une convention de cession de droits d'exploitation entre la CAPG pour le Musée International de la Parfumerie (miP), et la Galerie Mehdi CHOUAKRI pour l'artiste Sylvie FLEURY en vue de l'exposition estivale au sein du MIP.
DP2021_115	Signature d'une convention de cession de droits d'exploitation entre la CAPG pour le Musée International de la Parfumerie (miP), et l'artiste Martynka WAWRZYNIAK en vue de l'exposition estivale au sein du MIP.
DP2021_116	Signature d'une convention de cession de droits d'exploitation entre la CAPG pour le Musée International de la Parfumerie (miP), et l'artiste Peter DE CUPERE en vue de l'exposition estivale au sein du MIP.
DP2021_117	Mise en place d'un prêt à « Taux fixe de marché » de 1 500 000 € auprès de la Société Générale au titre des investissements 2021
DP2021_118	Prise en charge des frais d'hébergement et de repas pour une intervenante au Musée International de la Parfumerie.

DP2021_119	Convention entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Préalpes relative à l'implantation d'un panneau Relais Information Service Parc
DP2021_120	Avenant au bail à usage professionnel de Messieurs Felix GIRODO et David BONIFACE, infirmiers à la Maison médicale intercommunale de Valderoure
DP2021_121	Avenant au bail à usage professionnel de Mesdames Barbara BEZARD et Elodie OGEZ, infirmières à la Maison médicale intercommunale de Valderoure
DP2021_122	Avenant au bail à usage professionnel de Madame Emeline COLONNA, pédicure-podologue à la Maison médicale intercommunale de Valderoure
DP2021_123	Avenant au bail à usage professionnel du Docteur Jérôme CONTESTIN, médecin généraliste à la Maison médicale intercommunale de Valderoure
DP2021_124	Avenant au bail à usage professionnel du Docteur Michaël DAHAN, chirurgien-dentiste à la Maison médicale intercommunale de Valderoure
DP2021_125	Avenant au bail à usage professionnel de Madame Françoise GHESQUIERE, masseuse-kinésithérapeute à la Maison médicale intercommunale de Valderoure
DP2021_126	Exposition hivernale 2021 du Musée International de la Parfumerie « <i>Le khôl : le secret d'un regard envoûtant venu d'Orient</i> ». Vente du catalogue à la Boutique du Musée International de la Parfumerie.
DP2021_127	Convention de location entre la CAPG et Madame Lucienne PORRE
DP2021_128	Tarifification des droits d'entrée au MIP durant l'exposition temporaire « <i>Le khôl – le secret d'un regard envoûtant venu d'Orient</i> »
DP2021_129	Modification tarifaire des produits de la boutique du Musée International de la Parfumerie et ajout de nouveaux produits.
DP2021_130	Conclusion d'un avenant à la convention de location conclue entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et Madame CHABAUD Danielle épouse ERETEO

Le conseil de communauté prend acte de ces décisions.

## **2. Communication des décisions prises par Monsieur le Président au titre des marchés à procédure adaptée conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales**

<b>N° MARCHE</b>	<b>OBJET</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>Notifié le</b>	<b>Montant en € HT</b>
2021-35	Acquisition d'un véhicule de 7,5 tonnes type Mini-benne poids-lourds pour le service Collecte de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse	SASU AZUR LCV 1058 route départementale 6007 06270 VILLENEUVE LOUBET	03/11/2021	Montant achat véhicule : 100 800 € HT (carte grise et frais d'immatriculation compris)

2021/36	Mise à disposition gratuite de 4 véhicules publicitaires (2 lots) Lot 02 : Deux fourgonnettes VU 2 places motorisation électrique	SARL TRAFIC COMMUNICATION 16 rue François Arago 33700 MERIGNAC	04/11/2021	mise à disposition de véhicules avec abandon de recettes publicitaires généré par la commercialisation d'espaces publicitaires figurant sur les véhicules au bénéfice exclusif du titulaire
2021/37	Prestations de maintenance des ouvrants motorisés des équipements de la CAPG	SAS AG3i 121 Chemin de Saint Marc 06130 GRASSE	04/11/2021	Pas de montant minimum par période Montant maximum par période : 30 000 € HT
2021/38	Réalisation, édition et diffusion d'un catalogue pour l'exposition Respirer l'art (titre provisoire) au Musée International de la Parfumerie de Grasse	SILVANA EDITORIALE S.P.A. Via dei Lavoratori 78-20090 Cinisello Balsamo ITALIE (Milan)	02/12/2021	Montant DPGF : 23 000 € HT
2021/39	Travaux de revêtement de sol résine pour la piscine intercommunale de la commune de Peymeinade.	SAS DESIGN SOLS 06 - SOLUTION RESINE 525 avenue Jean Leonardi 06480 LA COLLE SUR LOUP	18/11/2021	Montant DPGF : 57 620 € HT
2021/40	Insertion sociale et professionnelle ayant comme support des prestations d'entretien des espaces verts des piscines et crèches de la CAPG	ASSOCIATION DEFIE avenue de Font Laugiere 06130 GRASSE	16/11/2021	Montant global et forfaitaire annuel : 16 543,90 € HT
2021/41	Fourniture et livraison de couches pédiatriques jetables pour les établissements d'accueil du jeune enfant de la CAPG	LES CELLULOSES DE BROCELIANDE ZI la Lande du moulin 56800 PLOERMEL	02/12/2021	Pas de montant minimum par période Montant maximum par période : 40 000 € HT
2021/45	Acquisition de vélos à assistance électrique (VAE) et de pièces détachées pour la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse	SARL SOPHIEN - Cycles Omega 42 chemin de l'Orme 06130 GRASSE	09/12/2021	Pas de montant minimum par période Montant maximum par période : 44 000 € HT

Le conseil de communauté prend acte.

**3. Communication des décisions prises par le bureau communautaire conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales.**

BD2021_065	Demande de subvention auprès du Ministère de la Justice en vue du projet mené par le service des publics de la Conservation des musées.
BD2021_066	Demande de subvention auprès du Ministère de la Justice en vue du projet mené par le service des publics de la Conservation des musées.
BD2021_067	Demandes de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur en vue des opérations de numérisation, de restaurations et de conservation préventive des collections, pour le Musée International de la Parfumerie.
BD2021_068	Marché public – Appel d'offres ouvert – Souscription des contrats d'assurance pour la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (05 lots) - Attribution des marchés.
BD2021_069	Marché public – Appel d'offres ouvert – Etudes préalables du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre la Gare de Grasse et le centre-ville de Mouans-Sartoux - Attribution du marché.
BD2021_070	Marché public – Groupement de commandes - Procédure formalisée avec négociation – Déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) sur l'Ouest Alpes Maritimes et le Sud du Var - Attribution de l'accord-cadre.
BD2021_071	Marchés publics – Marché à procédure adaptée – Fourniture de matériels électriques nécessaires à l'entretien des bâtiments du Pays de Grasse – Avenant n°1 au marché n°2020/24
BD2021_072	Marchés publics – Marché à procédure adaptée – Travaux de ravalement de façade de la salle d'armes André Astier située sur la commune de Grasse - Avenant n°1 au marché n°2021/26
BD2021_073	Réponse à l'appel à projet n°10 du département des Alpes-Maritimes – demandes de financement
BD2021_074	CONTRAT TERRITOIRE LECTURE - Demande de subvention à la DRAC
BD2021_075	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Grasse - (2017-2022) - Subventions aux propriétaires

Le conseil de communauté prend acte de ces décisions.

---

## DELIBERATIONS

---

### **N°215 : Nouvelle désignation d'un.e représentant.e suppléant.e au sein du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Verdon**

---

Après en avoir délibéré et procédé aux votes, le conseil communautaire l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du Syndicat mixte de gestion du parc naturel régional du Verdon :  
  
Nicolas FIOLIC
- **DE NOTIFIER** la présente délibération au président du Parc Naturel Régional du Verdon.

### **N°216 : Mise à jour des commissions thématiques**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACTUALISER** la composition des commissions thématiques ;
- **DE DESIGNER** les membres selon le tableau des commissions thématiques.

### **N°217 : Budget Primitif 2022 : Autorisation de mandatement en section d'investissement**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à la majorité absolue (contre : Paul EUZIERE, Magali CONESA) **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (opérations réelles), au titre du Budget 2022, dans les limites suivantes et suivant la répartition ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL NATURE	Budget Primitif	Décisions Modificatives	Autorisation de virement	Total Budget 2021	BP 2022 25%
2031 FRAIS D'ETUDES	544 400,00 €	- €	- €	544 400,00 €	136 100 €
2033 FRAIS D'INSERTION	8 000,00 €	- €	- €	8 000,00 €	2 000 €
2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	70 920,00 €	- €	- €	70 920,00 €	17 730 €
<b>20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>623 320,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>623 320,00 €</b>	<b>155 830 €</b>
2041582 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	475 000,00 €	- €	- €	475 000,00 €	118 750 €
204182 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	197 000,00 €	- €	- €	197 000,00 €	49 250 €
204183 PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL	- €	100 000,00 €	37 500,00 €	137 500,00 €	34 375 €
20421 BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	2 080,00 €	- €	- €	2 080,00 €	520 €
20422 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	1 175 000,00 €	- €	37 500,00 €	1 137 500,00 €	284 375 €
<b>204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</b>	<b>1 849 080,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 949 080,00 €</b>	<b>487 270 €</b>
2121 PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	10 000,00 €	- €	400,00 €	9 600,00 €	2 400 €
21318 AUTRES BATIMENTS PUBLICS	50 000,00 €	- €	19 405,00 €	30 595,00 €	7 649 €
2152 INSTALLATIONS DE VOIRIE	- €	- €	8 000,00 €	8 000,00 €	2 000 €
21568 AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE DEFENSE CIVILE	7 300,00 €	10 000,00 €	1 050,00 €	18 350,00 €	4 588 €
21578 AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	12 000,00 €	- €	- €	12 000,00 €	3 000 €
2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	36 220,00 €	- €	2 412,00 €	33 808,00 €	8 452 €
2161 OEUVRES ET OBJETS D'ART	- €	- €	4 385,00 €	4 385,00 €	1 096 €
2168 AUTRES COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART	- €	- €	405,00 €	405,00 €	101 €
21731 CONSTRUCTIONS BATIMENTS PUBLICS	- €	108 469,00 €	- €	108 469,00 €	27 117 €
2182 MATERIEL DE TRANSPORT	394 000,00 €	98 000,00 €	10 700,00 €	502 700,00 €	125 675 €
2183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	184 000,00 €	- €	2 500,00 €	186 500,00 €	46 625 €
2184 MOBILIER	65 600,00 €	225 000,00 €	4 690,00 €	285 910,00 €	71 478 €
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	91 670,00 €	- €	133,00 €	91 537,00 €	22 884 €
<b>21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>850 790,00 €</b>	<b>441 469,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 292 259,00 €</b>	<b>323 065 €</b>
2312 AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	29 000,00 €	- €	22 000,00 €	51 000,00 €	12 750 €
2313 CONSTRUCTIONS	1 075 468,00 €	50 000,00 €	145 000,00 €	880 468,00 €	220 117 €
2314 CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	149 900,00 €	- €	60 000,00 €	209 900,00 €	52 475 €
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	567 000,00 €	168 000,00 €	7 000,00 €	742 000,00 €	185 500 €
2316 RESTAURATION DES COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART	5 000,00 €	- €	- €	5 000,00 €	1 250 €
2317 IMMO. CORPORELLES RECUES AU TITRE DE MISE A DISPO.	2 673 079,00 €	549 549,00 €	20 000,00 €	2 103 530,00 €	525 883 €
237 AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. INCORP.	100 000,00 €	100 000,00 €	- €	- €	- €
238 AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.	1 788 456,59 €	- €	76 000,00 €	1 864 456,59 €	466 114 €
<b>23 - IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>6 387 903,59 €</b>	<b>531 549,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>5 856 354,59 €</b>	<b>1 464 089 €</b>
261 TITRES DE PARTICIPATION	22 000,00 €	- €	- €	22 000,00 €	5 500 €
<b>26 - PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.</b>	<b>22 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>22 000,00 €</b>	<b>5 500 €</b>
275 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	500,00 €	- €	- €	500,00 €	125 €
27632 REGIONS	15 000,00 €	25 000,00 €	- €	40 000,00 €	10 000 €
27638 AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS	10 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €	2 500 €
<b>27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>25 500,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>50 500,00 €</b>	<b>12 625 €</b>
<b>454101 TRAVAUX EFFECTUES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS</b>	<b>2 340,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>2 340,00 €</b>	<b>585 €</b>
4581009 AUBERGE DE BRIANCONNET	976 354,55 €	30 000,00 €	- €	1 006 354,55 €	251 589 €
458101 AIDE A LA PIERRE - PARC PRIVE	547 794,00 €	500 000,00 €	- €	1 047 794,00 €	261 949 €
4581016 DMO EGLISE LES MUJOULS	51,34 €	- €	- €	51,34 €	13 €
458102 AIDE A LA PIERRE - PARC PUBLIC	1 539 220,00 €	- €	- €	1 539 220,00 €	384 805 €
4581022 SALLE POLYVALENTE ESCRAGNOLLES	303 913,43 €	- €	- €	303 913,43 €	75 978 €
4581023 SALLE POLYVALENTE LE TIGNET	9 382,66 €	- €	- €	9 382,66 €	2 346 €
4581024 RENOVATION ECOLE COMMUNALE CABRIS	110 757,63 €	- €	- €	110 757,63 €	27 689 €
4581025 AMENAGEMENT 2018 VILLAGE LES MUJOULS	352,76 €	- €	- €	352,76 €	88 €
4581027 SECURISATION ET INTERCONNEXION UDI LE MAS	12 415,95 €	- €	- €	12 415,95 €	3 104 €
4581028 AMENAGEMENT 2019 VILLAGE LES MUJOULS	967,46 €	- €	- €	967,46 €	242 €
4581029 GITE PASTORAL D'ADOM LES MUJOULS	79 386,00 €	- €	- €	79 386,00 €	19 847 €
4581030 RENOVATION SALLE MISTRAL CABRIS	795 834,00 €	- €	- €	795 834,00 €	198 959 €
4581031 PARKING NOTRE DAME DES FLEURS GRASSE	132 000,00 €	- €	- €	132 000,00 €	33 000 €
4581032 RENOVATION BAT DE LA MAIRIE LES MUJOULS	- €	76 656,00 €	- €	76 656,00 €	19 164 €
4581033 SMIAGE - GEMAPI CHEMIN DES ALOUETTES GRASSE	- €	288 000,00 €	- €	288 000,00 €	72 000 €
4581034 RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC CABRIS	- €	264 000,00 €	- €	264 000,00 €	66 000 €
4581035 GITE PASTORAL D'ADOM PHASE 2 LES MUJOULS	- €	50 000,00 €	- €	50 000,00 €	12 500 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14 269 363,37 €</b>	<b>1 243 576,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>15 512 939,37 €</b>	<b>3 878 235 €</b>

- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération à Monsieur le Comptable Public de Grasse et Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes.

## **N°218 : Budget annexe EAU POTABLE 2022 : Autorisation de mandatement en section d'investissement**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité (abstention : Paul EUZIERE, Magali CONESA) **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (opérations réelles), au titre du Budget annexe EAU POTABLE 2022, dans les limites suivantes et suivant la répartition ci-dessous :

Budget annexe EAU POTABLE Nature	Budget Primitif	Décisions Modificatives	Autorisation de virement	Total Budget 2021	BP 2022 25%
2031 FRAIS D'ETUDES	20 000,00 €	- €	- €	20 000,00 €	5 000,00 €
<b>20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>
2184 MOBILIER	- €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €	250,00 €
2188 AUTRES	2 000,00 €	- €	- 1 000,00 €	1 000,00 €	250,00 €
<b>21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>500,00 €</b>
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	424 600,00 €	1 500,00 €	- €	426 100,00 €	106 525,00 €
<b>23 - IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>424 600,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>426 100,00 €</b>	<b>106 525,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>446 600,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>448 100,00 €</b>	<b>112 025,00 €</b>

- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération à Monsieur le Comptable Public et Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

### N° 219 : Budget annexe ASSAINISSEMENT 2022 : Autorisation de mandatement en section d'investissement

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité (abstention : Paul EUZIERE, Magali CONESA) **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (opérations réelles), au titre du Budget annexe ASSAINISSEMENT 2022, dans les limites suivantes et suivant la répartition ci-dessous :

Budget annexe ASSAINISSEMENT Nature	Budget Primitif	Décisions Modificatives	Autorisation de virement	Total Budget 2021	BP 2022 25%
2031 FRAIS D'ETUDES	20 000,00 €	35 000,00 €	- 500,00 €	54 500,00 €	13 625 €
2033 FRAIS D'INSERTION	- €	2 000,00 €	500,00 €	2 500,00 €	625 €
<b>20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>37 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>57 000,00 €</b>	<b>14 250 €</b>
2183 MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	- €	- €	4 000,00 €	4 000,00 €	1 000 €
2184 MOBILIER	- €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €	250 €
2188 AUTRES	5 000,00 €	- €	- 5 000,00 €	- €	- €
<b>21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>1 250 €</b>
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	2 433 833,88 €	16 372,00 €	- 17 000,00 €	2 433 205,88 €	608 301 €
2317 IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE DE MISE A DISPO.	- €	- €	17 000,00 €	17 000,00 €	4 250 €
<b>23 - IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>2 433 833,88 €</b>	<b>16 372,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 450 205,88 €</b>	<b>612 551 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 458 833,88 €</b>	<b>53 372,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 512 205,88 €</b>	<b>628 051 €</b>

- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération à Monsieur le Comptable Public et Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

### N°220 : Budget annexe SPANC 2022 : Autorisation de mandatement en section d'investissement

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité (abstention : Paul EUZIERE, Magali CONESA) **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (opérations réelles), au titre du Budget annexe SPANC 2022, dans les limites suivantes et suivant la répartition ci-dessous :

Budget annexe SPANC Nature	Budget Primitif	Décisions Modificatives	Autorisation de virement	Total Budget 2021	BP 2022 25%
2051 CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	3 170,00	0,00	0,00	3 170,00	792,50
<b>20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>3 170,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 170,00</b>	<b>792,50</b>
2183 MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	750,00
2184 MOBILIER	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	250,00
2188 AUTRES	5 000,00	0,00	-1 000,00	4 000,00	1 000,00
<b>21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>8 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 170,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 170,00</b>	<b>2 792,50</b>



- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération à Monsieur le Comptable Public et Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

### **N°221 : Approbation du recueil des tarifs 2022**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE FIXER** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 les tarifs des produits et services de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse tels que présentés dans un recueil ;
- **DE DIRE** que les recettes seront encaissées aux chapitres concernés sur le budget principal 2022 ;
- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération à Monsieur le Comptable Public de Grasse et Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

### **N°222 : BP 2022 : Avances sur subventions aux associations**

(Ne prennent pas part au vote : Jean-Marc DELIA, Claude ZEDET et Philippe SAINTE ROSE FANCHINE, Dominique BOURRET, Catherine SEGUIN, Gérard BOUCHARD et Marino CASSEZ).

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

<b>Associations</b>	<b>Avances 2022</b>
Centre de développement culturel du Pays de Grasse (Théâtre de Grasse)	437 000,00 €
SCIC Piste d'Azur	64 000,00 €
Office de Tourisme Communautaire Unique Pays de Grasse	338 000,00 €
Cercle d'escrime du Pays de Grasse	22 350,00 €
Dauphins de Grasse	10 150,00 €
Rugby Olympique de Grasse	42 500,00 €
Mission Locale du Pays de Grasse	135 000,00 €
Créactive 06	12 500,00 €
DEFIE	37 500,00 €
Les Jardins de la Vallée de la Siagne	22 500,00 €
SOLI-CITES	20 000,00 €
Montagn'Habits	9 000,00 €
API Provence	15 000,00 €
TETRIS Centre de recherche/Innovation sociale	22 500,00 €
COS Les Cap'Géniaux	63 500,00 €
<b>Total</b>	<b>1 251 500,00 €</b>

- **D'AUTORISER** le versement des avances sur subventions aux associations telles que présentées ci-dessus ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2022 de la CA du Pays de Grasse au chapitre 65 – « 6574 – subventions aux associations de droit privé » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions, avec les associations partenaires et tout acte et documents en lien avec les associations du Pays de Grasse ;

- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération à Monsieur le Comptable Public de Grasse et Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

### **N°223 : Budget principal 2021 - Décision modificative n°2**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à la majorité absolue (contre : Paul EUZIERE et Magali CONESA) **DECIDE** :

- **D’APPROUVER** la décision modificative n°2 de 2021 du budget principal au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d’investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l’exercice 2021 et de l’arrêter comme détaillée selon la maquette budgétaire ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillées conformément à la maquette budgétaire ;
- **D’ADRESSER** la présente délibération et la décision modificative n°2 à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

### **N°224 : Actif – Dotation - REGIE SILLAGES**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l’unanimité **DECIDE** :

- **D’APPROUVER** la dotation ci-dessous au profit de la régie à autonomie financière des transports Sillages ;

Nature	Numéro inventaire	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Date de début d'amortissement	Durée amortissement	Amortissement de l'exercice	V.C.N. au 31/12/2021
2182	19CAPG0597	FN537CF E-208 ELECTRIQUE REGIE SILLAGES	27 162,00	14/11/2019	01/01/2020	5	5 432,00	16 298,00

- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et Monsieur le Comptable public de Grasse.

### **N°225 : Tarifs 2022 de la redevance spéciale pour la collecte des déchets non ménagers**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Paul EUZIERE et Magali CONESA) **DECIDE** :

- **De maintenir** la redevance spéciale EN 2022 ;
- **DE FIXER** les tarifs 2022 de la redevance spéciale tels que définis ci-dessous ;

- Tarifs 2022 :

Type de déchet	Fréquence de collecte	Volume collecté	Tarif 2022 TTC
Déchets ménagers assimilés	2 fois par semaine	Un conteneur de 660 litres	1 736 €
	3 fois par semaine	Un conteneur de 660 litres	2 510 €
	4 fois par semaine	Un conteneur de 660 litres	3 284 €
	5 fois par semaine	Un conteneur de 660 litres	4 058 €
	6 fois par semaine	Un conteneur de 660 litres	4 833 €
	7 fois par semaine	Un conteneur de 660 litres	5 607 €
Déchets ménagers assimilés	2 fois par semaine	Un conteneur de 360 litres	1 325 €
	3 fois par semaine	Un conteneur de 360 litres	1 908 €
	4 fois par semaine	Un conteneur de 360 litres	2 492 €
	5 fois par semaine	Un conteneur de 360 litres	3 075 €
	6 fois par semaine	Un conteneur de 360 litres	3 659 €
	7 fois par semaine	Un conteneur de 360 litres	4 243 €
Déchets ménagers assimilés	2 fois par semaine	Un conteneur de 240 litres	1 163 €
	3 fois par semaine	Un conteneur de 240 litres	1 671 €
	4 fois par semaine	Un conteneur de 240 litres	2 178 €
	5 fois par semaine	Un conteneur de 240 litres	2 685 €
	6 fois par semaine	Un conteneur de 240 litres	3 193 €
	7 fois par semaine	Un conteneur de 240 litres	3 700 €
Déchets ménagers assimilés	2 fois par semaine	Un conteneur de 180 litres	1 084 €
	3 fois par semaine	Un conteneur de 180 litres	1 554 €
	4 fois par semaine	Un conteneur de 180 litres	2 023 €
	5 fois par semaine	Un conteneur de 180 litres	2 492 €
	6 fois par semaine	Un conteneur de 180 litres	2 961 €
	7 fois par semaine	Un conteneur de 180 litres	3 431 €
Déchets ménagers assimilés	2 fois par semaine	Un conteneur de 140 litres	1 031 €
	3 fois par semaine	Un conteneur de 140 litres	1 475 €
	4 fois par semaine	Un conteneur de 140 litres	1 919 €
	5 fois par semaine	Un conteneur de 140 litres	2 363 €
	6 fois par semaine	Un conteneur de 140 litres	2 806 €
	7 fois par semaine	Un conteneur de 140 litres	3 250 €
Cartons	1 fois par semaine	Forfait	402 €
	2 fois par semaine	Forfait	553 €
Emballages	1 fois par semaine	Forfait	376 €
	2 fois par semaine	Forfait	552 €
Bio Déchets	1 fois par semaine	Un conteneur de 120 litres	246 €
	1 fois par semaine	Un conteneur de 240 litres	293 €
COMPOSTEURS - acquisition prix forfaitaire	1 par entreprise	Un conteneur de 400 litres	70 €

- Tarifs 2022 pour la mise à disposition de bennes de 5 à 10 m<sup>3</sup>

	Tarifs 2022 en euros TTC
Mise à disposition d'une benne de 5 à 10M3 (pour 48h maximum)	95 €
Transport	2,10 euros par kilomètre par tranche de 10 kilomètres (forfait 21€ pour 10 premiers km)
Traitement des déchets non recyclables ou en mélange (à l'exclusion des déchets spéciaux)	239 € à la tonne
Traitement des emballages cartons (pour une benne exclusivement de cartons)	0 € à la tonne
Traitement des déchets métalliques (pour une benne exclusivement de déchets métalliques)	0 € à la tonne
Traitement des déchets bois (pour une benne exclusivement de déchets bois)	151 € à la tonne

- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et Monsieur le Comptable public de Grasse.

### **N°226 : Modification des attributions de compensation**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées ;
- **D'APPROUVER** la régularisation des attributions de compensation de l'exercice 2021 selon le tableau ci-dessous :

Communes	AC année 2021	Régularisation - Montant des AC année 2021	Montant des AC année 2022
Amirat	4 066 €	4 066 €	4 066 €
Andon	95 239 €	95 239 €	95 239 €
Auribeau sur Siagne	- 21 512,00 €	- € - 21 512 €	- 31 931 €
Briançonnet	23 807 €	23 807 €	23 807 €
Cabris	69 459 €	75 181 €	67 367 €
Caille	61 830 €	61 830 €	61 830 €
Collongues	5 368 €	5 368 €	5 368 €
Escragnolles	39 927 €	39 927 €	39 927 €
Gars	6 358 €	6 358 €	6 358 €
Grasse	15 163 674 €	14 513 220 €	14 513 220 €
La Roquette	898 896 €	898 896 €	882 000 €
Le Mas	19 681 €	19 681 €	19 681 €
Le Tignet	60 630 €	60 630 €	50 727 €
Les Mujouls	3 606 €	3 606 €	3 606 €
Mouans Sartoux	2 689 465 €	2 689 465 €	2 657 356 €
Pégomas	773 950 €	773 950 €	749 212 €
Peymeinade	671 331 €	671 331 €	645 033 €
Saint Auban	40 858 €	40 858 €	40 858 €
Saint Cezaire	207 409 €	223 164 €	210 084 €
Saint Vallier	119 482 €	119 482 €	107 284 €
Séranon	71 318 €	71 318 €	71 318 €
Spéracèdes	63 985 €	63 985 €	59 725 €
Valderoure	61 924 €	61 924 €	61 924 €
	<b>21 152 263 € - 21 512 €</b>	<b>20 523 286 € - 21 512 €</b>	<b>20 375 990 € - 31 931 €</b>

- **D'APPROUVER** la modification de la répartition des attributions de compensation positives et négatives pour les exercices 2022 ;
- **DE NOTIFIER** cette décision à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, à Mesdames et Messieurs les Maires des communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et à Monsieur le Comptable Public de Grasse Municipale et banlieue.

### **N°227 : Budget principal 2021 – M57 – Apurement du compte 1069**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'apurement du compte 1069 – « Reprise 1997 sur les excédents capitalisés - Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits » par un mandat d'ordre mixte pour un montant de 109.152,65 en contrepartie d'un prélèvement sur le compte 1068- « Excédent de fonctionnement capitalisé » ;

- **D'ADRESSER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

### **N°228 : Avance remboursable – Versement Mobilité**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** la reprise en section de fonctionnement de la recette d'investissement liée à l'octroi de l'avance remboursable soit un montant de 1.175.319 € par un mandat au compte 1068 – « excédents de fonctionnement capitalisés » en dépense d'ordre d'investissement chapitre 040 par un titre au compte 7785 – « excédent d'investissement transféré au compte de résultat » recette d'ordre de fonctionnement chapitre 042 ;
- **DE NOTIFIER** la Présente décision à Monsieur le Comptable Public de Grasse et Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

### **N°229 : Opération d'acquisition en VEFA de 12 logements locatifs sociaux programmée par LOGIREM - Résidence « Athéna » à Grasse (06130)- Attribution d'une subvention et signature d'une convention de financement**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ATTRIBUER**, dans le cadre établi par la présente délibération et par le règlement d'attribution des aides à la production de logements sociaux approuvé par délibération n°2021-078 du conseil de communauté du 1er avril 2021, une subvention de **42 000,00 €** à la SA d'HLM LOGIREM pour le financement de l'opération Résidence ATHENA- 66 rte de la Marigarde à Grasse ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder au versement de la subvention selon l'échéancier établi par la convention de financement ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021 et suivants au chapitre 204, article 20422 ;
- **D'ETABLIR** une convention de financement, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SA d'HLM LOGIREM ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

### **N°230 : Opération d'acquisition en VEFA de 12 logements locatifs sociaux programmée par l'ESH BATIGERE - Résidence « La Closerie » à Peymeinade (06530) -Attribution d'une subvention et signature d'une convention de financement**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ATTRIBUER**, dans le cadre établi par la présente délibération et par le règlement d'attribution des aides à la production de logements sociaux approuvé

par délibération n°2021-078 du conseil de communauté du 1<sup>er</sup> avril 2021, une subvention de **35 000,00 €** à la SA d'HLM BATIGERE pour le financement de l'opération Résidence « La Closerie »- 8 avenue Mirabeau à Peymeinade ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder au versement de la subvention selon l'échéancier établi par la convention de financement ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021 et suivants au chapitre 204, article 20422 ;
- **D'ETABLIR** une convention de financement, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SA d'HLM BATIGERE ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

### **N°231 : Opérations de logements locatifs sociaux sur Grasse (06130) - Garantie d'emprunt CDC complémentaire « Chantiers » accordée à VILOGIA Contrat de prêt n°121283**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100% selon les caractéristiques et conditions du contrat de Prêt N° 121283, et suivant les modalités ;
- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunts, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SA d'HLM VILOGIA ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

### **N°232 : Avis sur les demandes d'autorisation d'ouvertures dominicales des commerces en 2022**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DONNER** un avis favorable au projet de la Commune de Grasse selon le calendrier ci-dessous :
  - **EQUIPEMENT DE LA PERSONNE** : Les 16 et 23 janvier 2022, les 10, 17, 24 et 31 juillet 2022, le 28 août 2022, le 4 septembre 2022, le 27 novembre 2022, les 4, 11 et 18 décembre 2022 ;
  - **EQUIPEMENT DE LA MAISON** : les 16, 23 et 30 janvier, les 10 et 17 juillet 2022, le 4 septembre 2022, les 13, 20 et 27 novembre 2022, les 4, 11 et 18 décembre 2022 ;
  - **JOUETS ET ENFANTS** : le 16 janvier 2022; le 10 juillet 2022 ; les 16, 23 et 30 octobre 2022 ; les 6, 13, 20 et 27 novembre 2022; les 4, 11 et 18 décembre 2022 ;

- ANIMALERIE : les 16 et 23 janvier 2022, les 03 et 10 juillet 2022, le 28 août 2022, le 4 juillet 2022, les 20 et 27 novembre 2022, les 4, 11 et 18 décembre 2022 ;
  - MAGASINS POPULAIRES : les 16 et 23 janvier 2022 ; le 15 mai ; les 3, 10, 17 et 24 juillet 2022, le 28 août 2022 ; le 4 septembre 2022 ; 4, 11 et 18 décembre 2022.
- **DE DONNER** un avis favorable au projet de la Commune du Tignet selon le calendrier ci-dessous :
- 3 ;10 ;17 ;24 ;31 Juillet 2022 ;
  - 7 ;14 ;21 ;28 Aout 2022 ;
  - 4 ;11 ;18 Décembre 2022.
- **DE NOTIFIER** cette décision à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, à Monsieur le Maire de Grasse et Monsieur le Maire du Tignet.

### **N°233 : Etudes des travaux réalisés par la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) année 2020.**

Le conseil communautaire **PREND ACTE** des rapports d'activités 2020 de la Commission consultative des services publics locaux.

### **N°234 : Marchés publics – Procédure formalisée avec négociation – Maîtrise d'œuvre pour la remise en état après désordres de l'Espace Culturel et Sportif du Val de Siagne (ECSVS) - Avenant n°1 au marché n°2021/09**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1, au marché n°2021/09 à intervenir entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et la société SARL EURETEC INGENIERIE ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 pour un montant définitif de rémunération fixé à 95 958.20 € HT.

### **N°235 : Mutualisation des services- Renouvellement des conventions de mise à disposition de services communaux à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour l'exercice de sa compétence petite enfance et jeunesse.**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le principe de renouvellement, en l'état, des conventions de mise à disposition de services communaux à la communauté d'agglomération du Pays de Grasse ;
- **D'APPROUVER** les modalités et conditions générales du projet de convention de mise à disposition de services, à passer entre les communes concernées et la communauté d'agglomération du Pays de Grasse ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention, avec les communes concernées ainsi que tous les documents nécessaires concourant à la mise en œuvre de ces mises à disposition de service ;
- **DE PREVOIR** la dépense correspondante au budget principal au chapitre 012.

### **N°236 : Education Artistique et Culturelle - Résidence d'artiste « Eveil artistique et culturel dans les crèches du Pays de Grasse »**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le projet d'accueil d'une compagnie en « résidence de création et de transmission » dans le cadre d'un « éveil artistique et culturel dans les crèches du pays de grasse » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat, jointe en annexe, avec la Compagnie Artvivave pour un coût de 6 000 €, et tous documents permettant la bonne exécution de cette action.

### **N°237 : Programmation de droit commun développement social des territoires et prévention 2021 : attribution d'une subvention et signature de la convention d'objectifs et de financement avec l'association Harpèges - Les accords solidaires.**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association HARPEGES - LES ACCORDS SOLIDAIRES : 20 000 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de financement ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021, au chapitre 65, article 6574.

### **N°238 : SPL Pays de Grasse Développement - Approbation des rapports de gestion et des mandataires sociaux 2020**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à la majorité absolue (contre : Paul EUZIERE et Magali CONESA) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** les rapports de gestion et des mandataires sociaux de l'exercice 2020 de la SPL Pays de Grasse Développement.

### **N°239 : Délégation du Service Public de l'Assainissement de la commune de Pégomas - Avenant n°3**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le projet d'avenant n°3 à la DSP Assainissement de la Commune de Pégomas ;



- **D’AUTORISER** le Président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents y afférant.

#### **N°240 : Convention-cadre de mise à disposition des réseaux de transport secondaires d’eau potable et des réservoirs de stockage d’eau**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l’unanimité **DECIDE** :

- **D’APPROUVER** les termes de la convention-cadre de mise à disposition des réseaux de transport secondaires d’eau potable et des réservoirs de stockage ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à signer cette convention-cadre.

#### **N°241 : Rapports 2020 sur le prix et la qualité du service de l’eau potable, de l’assainissement collectif et de l’assainissement non collectif**

Le conseil communautaire **PREND ACTE** des rapports suivants :

- RPQS du service public de l’eau potable S.I.E.F. ;
  - RPQS du service public de l’eau potable S.I.C.A.S.I.L. ;
  - RPQS du service public de l’eau potable et d’assainissement de la R.E.C.B.
- **DE NOTIFIER** cette délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

#### **N°242 : Rapports d’activités 2020 du PNR des Préalpes d’Azur, du SCoT’Ouest des Alpes-Maritimes et du SICTIAM**

Le conseil communautaire à **PREND ACTE** de la présentation des rapports d’activités 2020 du PNR des Préalpes d’Azur, du SCoT’Ouest et du SICTIAM.

#### **N°243 : Mutualisation des services – Actualisation des conventions de mise à disposition du service commun et du logiciel de l’instruction des autorisations d’urbanisme au bénéfice des communes ayant confié cette instruction à la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l’unanimité **DECIDE** :

- **D’ACCEPTER** le principe d’actualiser les conventions d’adhésion au service commun d’instruction des demandes d’autorisations d’urbanisme intégrant les récentes évolutions réglementaires ainsi que la mise à disposition d’un nouveau logiciel d’instruction ;
- **D’APPROUVER** les modalités du projet des conventions d’adhésion au service commun relative à l’instruction des demandes d’autorisation d’urbanisme ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention avec les communes suivantes :
  - Andon
  - Auribeau-sur-Siagne
  - Briançonnet
  - Cabris
  - Caille

- Escragnoles
- Grasse
- Le Mas
- Peymeinade
- La Roquette-sur-Siagne
- Saint Auban
- Saint Cézaire-sur-Siagne
- Saint Vallier-de-Thiery
- Séranon
- Spéracèdes
- Le Tignet
- Valderoure

**N°244 : Mutualisation de matériel- Convention de mise à disposition du logiciel de gestion de l'instruction des autorisations d'urbanisme Next'ads/SVE aux communes du Pays de GRASSE**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCEPTER** le principe d'une mise à disposition à titre gratuit du logiciel d'instruction ;
- **D'APPROUVER** les modalités du projet d'avenant portant sur la mise à disposition du logiciel ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer cette convention avec les communes suivantes :
  - Amirat
  - Collongues
  - Gars
  - Les Mujouls
  - Mouans-Sartoux
  - Pégomas

**N°245 : Demande exceptionnelle de soutien pour le fonctionnement de l'association Montagn'Habits**

---

(Ne prennent pas part au vote : Gérard BOUCHARD, Marino CASSEZ, Jean-Marc DELIA)

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € pour surmonter la crise économique ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021, au chapitre 65, article 6574.

**N°246 : Tableau des effectifs n°36  
Création, suppression et mise à jour d'emplois**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE SUPPRIMER** les 41 postes suivants :
  - 6 adjoints administratifs,

- 8 adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe (dont 1 à SILLAGES),
  - 3 agents de maîtrise (dont 1 à SILLAGES),
  - 1 agent de maîtrise principal,
  - 5 adjoints techniques,
  - 1 adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe,
  - 2 auxiliaires de puériculture principale de 2<sup>ème</sup> classe,
  - 1 auxiliaire de puériculture principale de 1<sup>ère</sup> classe,
  - 1 adjoint du patrimoine,
  - 1 adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe,
  - 2 adjoints d'animation,
  - 1 rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe,
  - 1 animateur,
  - 1 technicien,
  - 2 attachés,
  - 2 puéricultrices de classe normale,
  - 3 éducatrices de jeunes enfants.
- **DE CREER** les 11 postes suivants à temps complet :
- 1 conservateur en chef,
  - 2 attachés,
  - 1 puéricultrice de classe supérieure,
  - 1 technicien,
  - 1 technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe,
  - 1 assistant de conservation du patrimoine,
  - 1 assistant de conservation du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe,
  - 1 adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe,
  - 2 adjoints administratifs.
- **DE PREVOIR DE SUPPRIMER** les 7 postes ci-dessous après avis du comité technique :
- 1 conservateur,
  - 1 rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe,
  - 1 adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
  - 1 agent de maîtrise principal,
  - 1 adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe,
  - 2 adjoints du patrimoine.
- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs modifié n°36.

#### **N°247 : Instauration du télétravail à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** l'instauration du télétravail à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- **DE VALIDER** les critères et les modalités d'exercice du télétravail ;
- **D'APPROUVER** la chartre;
- **D'APPROUVER** la convention tripartite de télétravail et **D'AUTORISER** Monsieur le Président à la signer ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants aux budgets 2022 et suivants ;

**N°248 : Mise à jour du protocole d'aménagement du temps de travail à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE**

- **D'APPROUVER** la mise à jour du protocole sur l'organisation du temps de travail pour le personnel de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer le protocole.

**N°249 : Convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse au Club des Entrepreneurs du Pays de Grasse**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité (abstention : Paul EUZIERE et Magali CONESA) **DECIDE** :

- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition à hauteur de 100 % d'un temps complet de Madame Geneviève JUGE en qualité de chargée du développement local au Club des entrepreneurs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 3 ans ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ainsi que ses éventuels avenants ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget principal 2022 et suivants.

**N°250 : Convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse à Initiative Terres d'Azur**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité (abstention : Paul EUZIERE et Magali CONESA) **DECIDE** :

- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition à hauteur de 30 % d'un temps complet de Madame Angéline ROMAND en qualité d'agent d'accueil et d'assistante administrative à Initiative Terres d'Azur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 3 ans ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ainsi que ses éventuels avenants ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget principal 2022 et suivants.

**N°251 : Convention de mise à disposition de trois agents de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse à l'Office du Tourisme du Pays de Grasse**

---

(Ne prennent pas part au vote : Jean-Marc DELIA, Claude ZEDET, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE)

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité

- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition à hauteur de 100 % d'un temps complet de Madame Hélène LARBANOIS en qualité d'assistante de direction à l'Office de Tourisme du Pays de Grasse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 3 ans ;

- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition à hauteur de 100 % d'un temps complet de Madame Sandrine VENTUROLI en qualité d'employée polyvalente à l'Office de Tourisme du Pays de Grasse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 3 ans ;
- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition à hauteur de 100 % d'un temps complet de Monsieur Franck RAINERI en qualité de chargé de relations presse à l'Office de Tourisme du Pays de Grasse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 3 ans ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que ses éventuels avenants ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget principal 2022 et suivants.

**N°252 : Convention de mise à disposition de deux agents de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse au Centre de développement culturel du Pays de Grasse (Théâtre de Grasse)**

---

(Ne prend pas part au vote : Dominique BOURRET)

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition à hauteur de 100 % d'un temps complet de Madame Christine ABERKANE en qualité d'assistante comptable et de gestion au Centre de développement culturel du Pays de Grasse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 3 ans ;
- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition à hauteur de 100 % d'un temps complet de Madame Emmanuelle BOURRET en qualité de directrice adjointe au Centre de développement culturel du Pays de Grasse à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour une durée de 3 ans ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que ses éventuels avenants ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget principal 2022 et suivants.

**N°253 : Mutualisation - Convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse à la SPL Pays de Grasse Développement**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition à hauteur de 10% d'un temps complet de Monsieur Xavier MALENGÉ, attaché territorial titulaire, pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les recherches de financements et le montage et le suivi des dossiers auprès des financeurs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 pour une durée de 12 mois ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention correspondante ainsi que ses éventuels avenants ;
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget principal 2022 et suivants.

**N°254 : Recrutement d'un(e) chef(fe) de projet alimentaire territorial - Contrat à durée déterminée de 2 ans**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ce contrat à intervenir pour une durée de 2 ans, à compter du 15 janvier 2022 ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au chapitre 012, dépenses de personnel des budgets 2022 et suivants.

**N°255 : Recrutement d'un(e) assistant(e) social(e) pour le service logement Contrat à durée déterminée de 3 ans**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ce contrat à intervenir pour une durée de 3 ans, à compter du 13 janvier 2022 ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au chapitre 012, dépenses de personnel des budgets 2022 et suivants.

**N°256 : Recrutement d'un(e) chargé(e) d'opération de travaux réseaux pour le service eaux et assainissement - Contrat à durée déterminée de 3 ans**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ce contrat à intervenir pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> février 2022 ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au chapitre 012, dépenses de personnel des budgets 2022 et suivants.

**N°257 : Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission pour le développement de l'enseignement supérieur - Contrat à durée déterminée de 3 ans**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ce contrat à intervenir pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au chapitre 012, dépenses de personnel des budgets 2022 et suivants.

**N°258 : Signature d'une convention cadre relative à l'organisation des Transports entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse**

---

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la présente convention cadre relative à l'organisation des Transports entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté

d'Agglomération du Pays de Grasse, permettant de définir à la fois les transferts financiers au titre du Transport Scolaire et les modalités de desserte urbaine des lignes régulières régionales pénétrantes sur le territoire urbain de la CAPG, et les montants financiers y afférents ;

- **D'APPROUVER** les modalités techniques, financières et juridiques de cette convention.
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer cette convention avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ainsi que tous documents, contrats, avenants, relatifs à la mise en œuvre de ces organisations.

### **N°259 : Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA) – Signature du Protocole d'intention relatif au financement de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à la majorité absolue (contre : Paul EUZIERE et Magali CONESA) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le protocole d'intention relatif au financement de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) ainsi que ses avenants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer le présent protocole d'intention relatif au financement de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) et l'ensemble des actes inhérents à l'exécution de la présente délibération.

### **N°260 : Transfert de la compétence eau et assainissement - Régie des eaux du Canal Belletrud**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACTER** le principe d'un rattachement direct de la Régie des Eaux du Canal Belletrud à la CAPG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- **DE CONFIER** à cette régie à personnalité morale et autonomie financière la gestion du service public industriel et commercial de l'eau et de l'assainissement des eaux usées (collectif et non collectif) pour le territoire suivant en précisant que certaines compétences demeurent exercées par le Syndicat des 3 Vallées et le Syndicat du Barlet, selon le tableau suivant;

COMMUNES du SECB/RECB	« EAU »	« ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES »	
		COLLECTIF	NON COLLECTIF
AMIRAT	X	X	X
ANDON	SI 3 VALLEES	X	X
BRIANCONNET	X	X	X
CAILLE	SI 3 VALLEES	X	X
COLLONGUES	SI du BARLET	X	X
ESCRAGNOLLES	X	X	X

<b>GARS</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>LE MAS</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>LES MUJOULS</b>	<b>SI du BARLET</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>SAINT AUBAN</b>	<b>SI 3VALLEES</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>SERANON</b>	<b>SI 3VALLEES</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>VALDEROURE</b>	<b>SI 3VALLEES</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>CABRIS</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>LE TIGNET</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>PEYMEINADE</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>SAINT CEZAIRE-SUR-SIAGNE</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>SAINT VALLIER -DE -THIEY</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>SPERACEDES</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>

- **DE METTRE FIN** à la convention de délégation de gestion au Syndicat des Eaux du Canal Belletrud dès que les opérations de rattachement de la RECB à la CAPG sera seront opérationnellement achevées ;
- **DE PRECISER** qu'une prochaine délibération sera soumise au conseil communautaire afin de confirmer les statuts de la RECB et de désigner les représentants de la CAPG au sein de son conseil d'administration.

**La séance est levée à 16h05**

Le présent compte-rendu est mis en ligne sur le site internet de la CAPG.

Fait à Grasse, le 20 décembre 2021

**Le Président**

**Jérôme VIAUD**  
Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes

